

Municipalité de Fortierville
MRC de Bécancour
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Consultation publique

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2025, le conseil municipal a adopté les projets de règlements qui suivent :

- Projet de règlement # **2025-09-233** nouveau règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le projet vise à :

- régir l'occupation et l'entretien des bâtiments.
- Projet de règlement # **2025-09-234** modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091

Le projet de règlement vise à :

- ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
 - permettre les conteneurs comme bâtiments accessoires à l'extérieur du périmètre urbain et à l'intérieur de la zone IND-01;
 - permettre les conteneurs comme structure de bâtiment à l'extérieur du périmètre urbain;
 - permettre la classe d'usages « V Liés à l'automobile » à l'intérieur de la zone IND-01;
 - retirer les normes d'accès au terrain pour les usages résidentiels dans les zones A-01, A-02, A-03, A-04 et A-05;
- Projet de règlement # **2025-09-235** modifiant le règlement de lotissement #2013-09-087

Le projet de règlement vise à :

- permettre le remembrement d'un terrain.
- Projet de règlement # **2025-09-236** modifiant le règlement sur les usages conditionnels #2013-09-090

Le projet de règlement vise à :

- permettre les logements intergénérationnels dans de bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **1^{er} octobre, à 18h30 au 198A, rue de la Fabrique** à Fortierville (salle municipale). Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population les projets de règlements ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet. Au cours de cette assemblée publique, le maire et un responsable de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour expliqueront les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal sur les heures d'ouverture régulières.
3. Le projet de règlements contient des dispositions qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive de la MRC de Bécancour à l'adresse suivante : <https://sigale.ca/>

Donné à Fortierville, le **10 septembre 2025**.



Annie Jacques,
Directrice générale et greffière-trésorière